

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 fr.
Par la poste. 15 fr.
Un N°. 1 fr. 20

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE

La Gazette de Cologne publie l'ordonnance royale qui fixe au 1er janvier 1840 la mise en vigueur du nouveau tarif de l'union douanière.

On écrit de Paris, le 25 octobre, à la Gazette d'Augsbourg :

Le gouvernement a reçu avis d'Italie que le duc de Bordeaux est à Rome et cherche probablement à nouer des relations en France. Il a donc ordonné une surveillance active sur les voyageurs, pour contrôler les intrigues que le parti carliste entretient en ce moment.

Louis-Philippe connaît très-bien les forces de ses parens, et sait quelles sont leurs vues. Il ne s'inquiète pas de ce qu'ils ont au fond du cœur. Il ne lui serait que désagréable de se voir contraint à employer des mesures de rigueur contre aucun d'eux.

L'Echo de l'Orient contient ce qui suit au sujet de la révolte des Druses :

Le district d'Horan est sous l'administration d'un nouveau scheïch qui possède une énergie peu commune, et la science d'entraîner les masses. Les mécontents qui suivent ses drapeaux, ont attaqué quelques détachemens de troupes égyptiennes avec la plus grande audace et les ont mis en fuite avec perte de 400 morts et blessés.

Les habitans des montagnes, encouragés par ce succès, font des progrès rapides. Mais il n'est pas vraisemblable qu'ils abandonneront leurs montagnes pour se battre dans la plaine où ils n'ont pas la perspective de remporter la victoire.

D'un autre côté, les nouvelles de Jérusalem et de la Palestine sont inquiétantes. On y est très-mécontent de l'administration de Mehemet-Ali, on refuse l'impôt, et tout annonce une prochaine insurrection.

Ibrahim se concentre à Marasch où il passera l'hiver.

On écrit de Rome, le 29 octobre : « Le duc de Bordeaux continue à fixer l'attention. On cherche pour lui une demeure convenable, ce qui fait supposer qu'il fera ici un long séjour. Avant-hier, il a fait visite à la reine douairière de Sardaigne, à la villa Ronsinelli. »

ANGLETERRE. — Londres, 8 novembre.

Le retour du bateau à vapeur le Liverpool, nous met en possession de lettres de New-York du 19 octobre. Il apporte 400,000 dollars en espèces; il en aurait apporté davantage si la banque de New-York n'avait pas réduit le change sur Londres.

Le 9 octobre, la banque de Philadelphie a cessé ses paiements en espèces. Cet exemple a été suivi par toutes les banques du midi. Cependant celles de New-York et de Boston continuent leurs paiements, et on assure positivement que la première et celle de la Nouvelle-Orléans sont en mesure de maintenir leur position.

La banque de Delaware et du district de Colombie, excepté la banque patriotique de Washington, ont suivi le honteux exemple des banques de Philadelphie et de Baltimore.

BANQUE D'ÉCHANGE DE VIRGINIE. Norfolk, le 10 octobre. Nous regrettons de devoir annoncer que la banque de cette place a été forcée de suspendre ses paiements en espèces.

La branche de Portsmouth de la banque de Virginie a suspendu hier.

Feuilleton.

LA MAISON MURÉE.

En 1606, vers la fin de ce règne si vanté d'Henri IV, pendant que le roi était encore occupé à Sedan à étouffer les restes de la conspiration du maréchal de Biron, Paris était loin de présenter ce tableau de paix et de prospérité publiques que les historiens du siècle dernier ont retracé avec tant de complaisance. Si les maux qui avaient affligé la France sous les règnes précédens avaient disparu des provinces, il n'en était pas de même de ceux qui désolaient la capitale; jamais, au dire des historiens contemporains, elle n'avait été le théâtre d'autant de vols, de pillages, d'assassinats. Aussi tôt que la nuit était tombée, la ville était livrée comme une proie à une hideuse population de voleurs de toutes conditions, laquais, mendiants, et gentilshommes débauchés, basochiens, vagabonds et soldats en guenilles, qui tiraient la laine aux bourgeois attardés et souvent les égorgeaient, malgré la surveillance impuissante du guet. Pendant que les nobles étaient une profusion insolente, une populace hâve, malade, hargneuse, rôdait, comme une troupe de loups affamés, autour des somptueux hôtels, attendant les restes de leurs tables abondantes. Les haies de religion, en apparence étouffées dans les cours, couvraient soudainement et éclataient de temps en temps avec d'épouvantables violences; et par dessus tous ces maux, le plus grand, le plus terrible de tous, la peste, étendant ses noirs voiles sur la capitale de la France, comme si ce n'était pas été assez de la famine pour joncher ses rues de cadavres et encombrer les charniers, qui oubliaient comme autant de gueules béantes autour de ses murailles.

Un soir d'été de cette même année à l'époque où la contagion était dans toute sa force, un homme jeune encore et qu'à son équipage on pouvait prendre pour un militaire, remontrait, en examinant chaque maison avec un intérêt tout particulier, le faubourg Saint-Antoine, qui, plus peut-être que dans les autres quartiers de Paris, avait eu à souffrir de la contagion. Son armure et de hausses écarlates qui n'avaient pas cette ampleur ridicule des habits des bourgeois. Son collet rabattu à l'italienne laissait voir un bonnet brun et rigoureux qui supportait une tête à l'expression noble et à la fois. Ses bottes fortes, armées d'éperons dorés, indiquaient un

A la bourse de New-York du 19, les actions de la Banque des Etats-Unis sont tombées à 74 1/2; celles de la banque d'échange américaine à 72 3/4.

La suspension des paiements en espèces de la Banque des Etats-Unis, dit le Courrier anglais, ne surprendra personne de ceux qui ont suivi la marche des affaires dans ce pays depuis quelques années. Nous n'avons pas le temps pour aujourd'hui d'examiner les effets probables de cet événement pour l'Amérique et pour notre pays. Nous donnons ci-joint l'extrait suivant d'une lettre particulière de New-York, datée du 19 octobre dernier.

« Ce steamer vous portera de bien tristes nouvelles. La Banque des Etats-Unis a suspendu ses paiements en numéraire et son exemple a été suivi par les autres banques de Philadelphie, celles de Baltimore et de tout l'Etat de Rhode Island. Les banques de cette ville se montrent fermes et réuniront tous leurs efforts pour tenir bon contre la panique. Il dépendra beaucoup des banques de Boston qu'il en soit ainsi. Néanmoins la situation ici est très-défavorable et il devra en résulter des faillites. Voilà le funeste résultat d'un égoïsme mal entendu : pourquoi ne pas dire la vérité en peu de mots ? Ce sont les injustifiables spéculations des banques sur les cotons qui les ont mises là. Les opinions diffèrent sur la possibilité où elles seront de maintenir et le New-York Herald doute que plusieurs banques ne soient pas contraintes de suspendre le paiement des intérêts sur leur capital. »

Les Etats-Unis semblent les pays de prédilection des grandes catastrophes; comme si ce n'était pas assez de la suspension de paiements en espèces de la plupart des Banques, le feu a fait presque simultanément des ravages effrayans dans les principales villes de l'Union. Un journal a relevé que, dans la première quinzaine d'octobre, il y avait eu tant à New-York qu'à Mobile, Philadelphie, etc., 24 incendies qui ont détruit 650 bâtimens et occasionné une perte de 4 millions 40 mille dollars (plus de 21 millions de francs.)

FRANCE. — Paris, le 9 NOVEMBRE.

Par des ordonnances individuelles, datées du 7 novembre contresignées par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a élevé à la dignité de pair de France :

MM. Aubert, ancien député; Borenger (de la Drôme), député, conseiller à la cour de cassation; le comte Octave de Boissy, membre du conseil-général du département de Cher; le vicomte Borelli, lieutenant-général; Cordier, membre de l'Institut; Daunou, ancien député, membre de l'Institut; Despans-Cabrières, ancien ministre, lieutenant-général; Etienne, député, membre de l'Institut; Lebrun, membre de l'Institut; le marquis de Lusignan, député; le baron de Malaret, ancien député; le comte Eugène Merlin, ancien député, lieutenant-général; Persil, ancien député, ancien ministre; le comte Jules de Laroche-foucault, ancien député, membre du conseil-général du département du Loiret; Rossi, membre de l'Institut; le comte de Ste-Hermine, ancien député, ancien préfet; le baron Teste, lieutenant-général; de Vandell, député, ancien ministre plénipotentiaire; Viennet, ancien député, membre de l'Institut. (Monit.)

Le bruit était répandu ce matin au Café Tortoni que l'armée d'expédition conduite par le duc d'Orléans était engagée au milieu des marais qui se trouvent aux environs de Bougie, et que le duc d'Orléans était attaqué d'une dissenterie grave. Ces bruits ont produit quelque sensation et ont fait fléchir le cours de la rente.

Les dépêches d'Alger sont arrivées hier au ministère des affaires étrangères, mais leur contenu n'a pas encore transpiré. Cependant on disait, dans les bureaux de ce ministère, qu'elles apportaient des nouvelles très défavorables.

Presque tous les journaux reproduisent une lettre écrite au Courrier Français où il est fait une triste peinture de la situation de l'armée en Afrique. Les régimens sont moissonnés par la fièvre, au point que des bataillons de 600 hommes en ont perdu jusqu'à 200 dans l'année et comptent 500 malades.

M. Bory de St-Vincent est parti cette nuit pour Alger, chargé d'une mission du ministre de la guerre.

On mande de Toulon, le 3, qu'on a embarqué le même

jour 25 caisses contenant en tout six cent mille francs sur le bateau à vapeur qui devait partir pour Alger le lendemain avec la correspondance.

L'Eclaircur de la Méditerranée a reçu par la voie du commerce des nouvelles de Philippeville, en date du 30 octobre. On lit dans ce journal :

Deux paquebots à vapeur expédiés de Philippeville sont allés prendre 900 hommes à Bougie, ils étaient de retour le 28. Ces troupes se sont mises en marche pour renforcer la colonne expéditionnaire du prince, qu'on dit forte de 9,000 hommes, et qui doit agir contre les Kabyles, qu'on compte prendre entre deux feux. Les pluies qui régnaient ont mis les routes dans un très-mauvais état. Les plus petites pièces d'artillerie n'avançaient qu'avec une extrême difficulté.

On sait que le prince royal est parti de Constantine le 21 octobre; qu'il a douze jours de route, plus deux jours de séjour à Setif. On ne pense pas qu'il puisse être à Bougie avant le 4 novembre.

L'administration de la poste refuse de faire partir deux numéros de la Gazette de France, dont l'un est adressé à S. M. C. le roi Charles V, et l'autre à S. M. la reine Marie-Thérèse d'Espagne, à Bourges. Elle avait jusqu'ici reçu ces numéros avec cette suscription. C'est seulement ce matin qu'ils nous ont été envoyés avec l'avis que la manière dont la suscription était faite était la seule cause du refus de les porter. (G. de France.)

M. Dufaure s'est rendu aux observations de la presse. On assure que la commission des chemins de fer doit se former en comité d'enquête pour entendre, sur certaines questions spéciales, des économistes et des administrateurs. Mais l'enquête se fera, dit-on, à huis-clos; le ministère n'est pas préparé à une publicité qu'il craint de trouver prématurée, et ne veut pas mettre tout le monde dans la confiance de ses tâtonnemens. (Courrier français.)

On lit dans l'Echo de Marmande :

Presque tous les réfugiés espagnols disséminés dans l'arrondissement de Marmande quittent en masse leurs résidences et se dirigent sur Bayonne, pour de là rentrer dans leur patrie.

Pendant le cours de l'année judiciaire qui vient de finir, on signale à Paris 942 faillites, parmi lesquelles les marchands de vins, les limonadiers et les traiteurs figurent pour 156, les imprimeurs et les libraires pour 45, et les tailleurs pour 52. Les sociétés qui ont déposé bilan sont au nombre de 101, pendant le même laps de temps; dans le cours de cette même année judiciaire, le tribunal de commerce de Paris a aussi prononcé la clôture d'office de 501 faillites arriérées et ce en vertu de la faculté qui lui est accordée à ce sujet par la loi du 23 mai 1838. L'année judiciaire précédente n'avait compté que 457 faillites. Cette année en compte donc en plus 505.

Le gouvernement a fait publier hier soir la dépêche télégraphique suivante :

Penpignan, 5 novembre.

Narbonne, 6.

Le général commandant la 21me division à M. le ministre de la guerre.

« Le 26 octobre, le comte d'Espagne a été renvoyé par la junte, ainsi que les membres Orten, Ferrer et Sanspous. On croit qu'ils sont entrés en France par le département de l'Ariège. Segarra a pris le commandement et a fait mettre en liberté les prisonniers civils à Berga. »

(Cette dépêche n'est parvenue que dans l'après-midi; l'état de l'atmosphère n'a pas permis qu'elle arrivât plutôt.)

Le duc de la Victoire a adressé aux commandans des places fortes, une circulaire pour régler les divers points relatifs à la soumission volontaire des factieux. Tout individu qui se présentera avec son fusil recevra 60 réaux. Des fonds seront pour cet objet déposés entre les mains des intendans.

Les cavaliers, qui amèneront leurs chevaux, recevront 160 réaux. Les sergens et soldats qui voudraient prendre du service seront reçus dans le corps provincial organisé par le brigadier don Juan Cabanero. Tout général ennemi qui se présentera avec sa division, tout brigadier avec sa brigade, recevront une récompense en proportion avec le mérite de ce service. Cette circulaire est datée du quartier-général d'Alcoriza.

homme habitué à monter à cheval, et sa toque de velours surmontée d'une plume blanche qui se balançait sur son front basané, donnait à tout son extérieur une physionomie guerrière que ne démentait pas la lourde épée suspendue à son côté par un ceinturon de cuir vernissé.

Le couvre-feu n'était pas sonné encore et cependant la rue qui suivait le faubourg était déserte et silencieuse; quelques visages timides de femmes et d'enfants se montraient seuls aux fenêtres des maisons qui bordaient le faubourg, et parfois il voyait passer près de lui quelques clercs en habits rouges ou quelques laquais hâtiés qui couraient vers la porte Saint-Antoine, comme s'ils de ce côté se préparaient quelque événement important.

Soit qu'il parut inutile à l'inconnu d'adresser des questions à des gens sans doute peu disposés à y répondre, soit que la recherche dont il était occupé absorbât assez son attention pour qu'il ne la put donner à deux choses à la fois, soit enfin qu'il espérait voir bientôt par lui-même la cause de cet empressement, puisqu'il se dirigeait vers le point du rendez-vous commun, il continua sa route et son examen sans songer davantage à ceux qui suivaient la même route que lui. De temps en temps il s'arrêtait devant quelque maison de meilleure apparence que les autres et semblait consulter dans sa mémoire des souvenirs confus, puis il continuait sa marche avec la rapidité d'un homme qui vient de découvrir une erreur et qui veut rattraper le temps perdu. Quelquefois aussi il promenait un regard de pitié sur les lieux désolés qu'il parcourait, sur ces habitations délabrées et abandonnées à la porte desquelles la peste était venue frapper, sur cette herbe qui croissait librement de chaque côté de cette rue fangeuse, sur ces visages livides de malades et d'affamés qui se montraient aux fenêtres, et le signe de tête qu'il faisait à chaque nouvelle épisode de cet horrible tableau semblait dire : « Ceci est affreux; et cependant il y a un temps où l'on voyait en cet endroit des choses plus affreuses encore. » Tout jeune qu'il était, cet étranger avait pu assister au siège de Paris.

Dependant il allait toujours, et bientôt il lui fut impossible au détour du faubourg, d'apercevoir où se rendaient tous les gens empressés qui avaient déjà excité sa curiosité.

En déca et au-delà de la porte Saint-Antoine, dont le pont-levis était baissé, et sur toute la longueur de la route de Charenton-le-Pont, une foule immense d'hommes de tous les âges et de toutes les conditions, pages, laquais, écoliers, gens du peuple, armés les uns de bâtons, les autres d'arquebuses, quelques-uns de halberdes, d'autres enfin des outils de sa profession; ils formaient des groupes, animés, qui tous dirigeaient leurs regards vers la route, comme s'ils s'attendaient à voir paraître d'un moment

à l'autre de ce côté quelque armée ennemie. La garde ordinaire du pont qui avait été renforcée de plusieurs compagnies d'archers de la prévôté, se tenait sous les armes en avant du corps de garde, observait le populace qui roulait comme une mer houleuse autour d'elle. Cependant aucun cri séditieux ne sortait de toutes ces poitrines soulevées sans doute par des émotions diverses, et on pouvait trouver l'explication de ce silence dans une énorme potence élevée à quelques pas de la porte et sur laquelle était affichée une ordonnance royale ainsi conçue : « Toute personne, soit d'une religion, soit d'une autre, qui aura attenté de quelque manière que ce soit au repos public, sera pendue sur-le-champ à cette potence. » Ceux qui savaient lire avaient expliqué à la foule la signification de l'écriture en question, et l'on comprend pourquoi tout le monde était muet, bien que beaucoup de gens semblaient avoir grande envie de crier quelque chose. Mais l'entreprise était encore d'autant plus périlleuse à tenter qu'un pied mordu du gibet était tranquillement assis, un homme vêtu de rouge, une corde neuve à la main, et qui semblait tout disposé à sanctionner immédiatement l'ordonnance royale qui flamboyait en lettres gigantesques au-dessus de sa tête.

Dependant quelque bizarre et imposant que fût ce spectacle, il ne put fixer qu'un moment l'attention du personnage inconnu; son regard se détournait bientôt de cette foule tumultueuse, de ces soldats prêts pour le combat, de ce bourreau prêt pour le supplice, et sans s'arrêter à demander à quel-quin des nombreux assistans l'explication qu'il paraissait désirer à moment auparavant, il se dirigeait rapidement vers une maison de construction singulière qui s'élevait isolément à quelque distance du pont-levis et il y usa une exclamation de joie, comme s'il venait de découvrir enfin ce qu'il cherchait avec tant de soin.

Cette maison, bâtie dans le goût du temps, semblait une petite forteresse qui au besoin eût pu tenir pendant quelques heures contre de nombreux assaillans. Elle était solidement construite en briques et isolée de toutes les autres habitations du faubourg. Aux quatre angles, s'élevaient des tourelles élégantes percées d'étage en étage de petites fenêtres où pliaient de meurtrières par lesquelles on pouvait voir de l'intérieur ce qui se passait au-dehors; mais ce qu'il y avait de particulier à cet édifice, qui ressemblait du reste à beaucoup d'autres constructions de cette époque, c'était, qu'excepté les meurtrières, nulles autres portes et fenêtres ne s'ouvraient sur le faubourg et il eût été impossible de deviner comment on pouvait pénétrer dans cette solide et mystérieuse demeure. A quelques écus à jammes de peupliers qui s'élevaient au niveau des pignons des tourelles, on comprenait

On écrit de Bayonne, 6 novembre : On parle vaguement d'une affaire dans laquelle l'armée d'Espagne aurait souffert dans sa rencontre contre les troupes de Cabrera.

Plusieurs généraux carlistes ont reçu l'ordre de rentrer dans l'intérieur du royaume de France.

On lit dans l'Eco de l'Aragon du 8 novembre : L'armée d'opération du duc de la Victoire serre toujours de près les colonnes de Cabrera.

Le 28, le brigadier... a quitté Heruel avec trois bataillons et trois escadrons se dirigeant vers Camarillas. Le 29, un autre bataillon a pris la même route.

Les divisions 4^e du Nord et 2^e du centre devaient se mettre en marche pour Mosqueruela. Le duc de la Victoire a couché le 29 octobre au Mas de la Metas : une division a couché à Aguaviva, à une demi-lieue en avant du quartier-général.

On écrit de Saragosse, 2 novembre : Le général Aspizoz, avec plusieurs bataillons, s'est rendu à Lerida. Le régiment d'Almanza l'y rejoindra.

On écrit de Madrid, le 29 octobre : Le général Alaix se dispose à partir pour les eaux de Malaga.

La grand'croix de l'Ordre de Charles III lui a été accordée ainsi qu'à M. Primo de Ribera. M. Caramolino a obtenu également à sa sortie du ministère la grand'croix d'Isabelle.

On parle du refus de l'impôt, basé sur la résolution des cortès : l'opposition exagère les conséquences probables de cette résolution. La résistance des contribuables, s'il y a résistance, ne sera que partielle, mais le gouvernement, usant de fermeté, peut être assuré qu'il percevra presque partout les contributions.

On assure que dans ce moment, le ministère est plus que jamais disposé à accueillir les propositions et offres financières qui paraissent devoir lui être faites du dehors.

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux chefs politiques du royaume, à l'occasion de la prorogation des cortès au 20 novembre :

« S. M. la reine régente vient d'adresser à M. le président du conseil des ministres le décret qui proroge les cortès au 20 novembre. Je vous les transmets pour vous en donner connaissance en vous prévenant que la suspension s'est effectuée dans le plus grand calme. La volonté de S. M. est que j'appelle votre attention sur l'utilité et la convenance de cette mesure, afin que les motifs qui ont dicté ce décret ne soient pas défigurés par les ennemis du repos public. Si cela a lieu, c'est aux autorités qu'il appartient de rectifier et d'affirmer l'opinion à cet égard, en persuadant aux Espagnols amis de leur pays et de leur reine, que la constitution de 1837, le trône légitime de S. M. la reine Isabelle, la régence de son auguste mère, l'intégrité et l'indépendance de la nation, en un mot tout ce qui peut relever et sauver son honneur est et sera le but constant des efforts du gouvernement et que rien ne pourrait s'opposer davantage à la conservation d'objets aussi sacrés et à l'accomplissement si désiré de la pacification générale, que la perturbation de l'ordre. Convaincu de cette vérité qui renferme en elle un des moyens les plus efficaces et indispensables au salut de la patrie dans ces circonstances où nous touchons sans doute au terme de la pacification générale; et convaincu également de l'immense responsabilité qui pèse sur vous, vous déploierez toute votre prudence, tout votre zèle et votre vigilance pour que l'ordre public ne soit troublé sous aucun prétexte ou motifs quelconques; et s'il venait à l'être, vous déploierez toute votre énergie afin que la rigueur salutaire de la loi soit appliquée à tous ceux qui auraient pour but de produire la perturbation de l'ordre public, pour le maintien duquel vous pourrez compter sur l'assistance des autres autorités, toutes les fois qu'elle vous sera nécessaire. Vous m'informerez sans délai de tout ce qui pourra survenir dans le district que vous administrez, ainsi que des mesures que vous aurez eu devoir prendre pour prévenir ou réprimer tous actes coupables et vous donnerez immédiatement la publicité convenable à la présente circulaire.

» Dieu vous garde !
» Madrid, le 18 octobre 1859. LORENZO ARRAZOLA. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 novembre.

M. de Konneritz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Saxe à la cour des Tuileries, a été chargé par son souverain d'une mission spéciale près le roi des Belges. Il a été reçu par Sa Majesté, en audience particulière, à Wiesbaden. Cette mission a eu lieu à l'occasion de l'ouverture des relations officielles entre les deux pays.

M. de Konneritz a été reçu à Bruxelles par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, le 7 novembre. (MORIL.)

Les marchés des grains de Bruxelles d'hier matin a été le plus fort de la saison. Les prix sur le froment ont fléchi, mais d'une manière plus marquée sur les qualités inférieures que sur les bonnes, qui néanmoins se sont faites en baisse.

M. le ministre de la guerre vient de faire connaître aux

chefs des corps composant l'armée que les classes de milice de 1850 et 1851 étant actuellement licenciées les miliciens des classes 1855 et 1854 doivent être admis à substituer les miliciens des deux jeunes classes qui seront aujourd'hui celles de 58 et 59; les miliciens de la classe 1852 doivent, en outre, être admis comme remplaçans de toutes les classes de milice.

On a arrêté hier, à 9 heures du soir, Montagne du Parc, un individu, âgé de 25 ans, ancien militaire condamné ultérieurement pour vol, et maintenant en état de vagabondage. Il est prévenu d'avoir, sous son ancien costume militaire, arrêté les passans dans des rues écartées pour leur demander de l'argent.

Bruxelles, le 9 novembre. — Société des Fonds Publics. (5 heures). — La cote de Paris était comme avant la réunion, et malgré la baisse qu'elle apporte [1 p. c.] sur l'actif espagnol, leur prix s'est élevé ici à cause des meilleurs cours de Londres [1/2 p. c. de hausse] ouvert à 26 1/2 on est monté à 26 7/8 et on reste à 26 5/4 cours; affaires animées.

Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 26 5/8 3/4 7/8 5/4.

Amsterdam, 9 novembre. — (5 heures).

Malgré les cours favorables de Londres du 6, nos fonds ne se sont pas soutenus comme hier l'argent est rare et on demande 6 1/2 p. c. sur les prolongations. L'escompte est à 5 p. c.

Deuxième active [intégrale] 2 1/2 p. c. 51 5/8 1/8 1/16 1/16, 5 p. c. 98 7/8, billets de chance 25 5/4 5/8, syndicat 4 1/2 p. c. 92 5/8 5/8, société de commerce 165 102 1/2 1/4. Peu d'affaires en Ardoin, mais cours bien tenus 26 7/16 1/2, coupons 20 1/2.

LIÈGE, LE 11 NOVEMBRE.

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA VILLE.

(Troisième Article.)

POLICE.

Voici l'analyse de la partie du rapport du collège des bourgeois et échevins qui concerne la police :

Ce chapitre est divisé en trois parties :

- 1^o Personnel et organisation intérieure;
2^o Ordre et sûreté publiques;
3^o Salubrité publique.

1. La création de deux gardes-champêtres appelés à surveiller d'une manière toute spéciale les parties rurales de la commune qui figurait, quant au traitement, dans le budget de 1859 a été refusée par la députation permanente du conseil provincial.

Le collège persiste à reconnaître la nécessité non-seulement de deux gardes-champêtres, mais de quatre; toutefois il attendra des circonstances plus favorables pour renouveler cette proposition.

Le nombre des instructions judiciaires et des procès-verbaux, rapporté pendant les neuf premiers mois de l'année, n'a pas atteint le chiffre de l'année dernière qui s'élevait à 1447, tandis qu'il n'est aujourd'hui que de 1240. Nous croyons pouvoir attribuer ce résultat au progrès croissant des habitudes d'ordre et de travail de notre industrieuse population.

Naguère, des vues de centralisation, d'unité d'impulsion et de contrôle supérieur du service purement administratif ou de police municipale ont été émises dans le sein du conseil. Ces vues, nous les partageons; mais nous ne croyons pas devoir en provoquer dès maintenant la réalisation, les circonstances paraissant exiger l'ajournement de toute augmentation des dépenses ordinaires de la ville.

2. La paix publique n'a pas été troublée.

Le haut prix des céréales a éveillé la sollicitude du collège comme celle du conseil. Puisse la sollicitude du gouvernement trouver les moyens les plus efficaces d'apporter un prompt remède à cette situation, sans trop froisser les intérêts divers qui se rattachent à cet objet.

La crise financière et industrielle s'est aussi fait sentir à Liège; cependant on doit se féliciter de ce que ses conséquences y ont été moins désastreuses, sous le rapport du travail, que dans beaucoup d'autres localités.

Il y a eu trois incendies.

Nous ne pouvons nous féliciter, comme l'année dernière à pareille époque, de l'absence presque complète de vols nocturnes, bien que la police n'ait été ni moins active, ni moins vigilante.

Cependant le nombre des atteintes commises jusqu'à ce jour on seulement tentées à l'égard des propriétés, n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable que plusieurs personnes semblent le croire. Des récits, presque toujours inexacts et souvent même sans fondement, ont contribué à répandre une terreur panique dans l'esprit d'une partie de la population. Espérons que les mesures que nous avons prises et qui déjà ont produit de bons résultats, suffiront pour ramener la confiance et dissiper toutes les iniquités que les circonstances ou l'approche de l'hiver ont pu faire naître.

Les rues Grétry, d'Arcis et des Augustins ainsi que plusieurs petites rues ont été éclairées.

Les faubourgs Ste.-Marguerite, d'Amersœur, de St.-Gilles, les rues Grande-Bèche, des Walles, Basse-Sauvenière, des Reim-

parts, de la Boyerie, sont les localités dans lesquelles l'éclairage a été amélioré.

L'éclairage au gaz va se prolonger sur Avroy jusqu'aux Augustins.

La répression de la mendicité et du vagabondage a été poursuivie sans relâche.

Le nombre des lampes éclairant par le gaz est de 659; Celui des lampes à l'huile est de 586; 1537 becs.

5^o. SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Aucune épidémie ne s'est manifestée.

On a séparé le balayage des places, promenades, etc., d'avec le service spécial de l'enlèvement des immondices, lequel continue à faire l'objet d'une entreprise particulière. Le contrat passé n'a eu lieu que pour trois ans, avec faculté réciproque pour les parties d'en faire cesser les effets à l'expiration de chaque année. Il a commencé le 20 août dernier.

Les nouvelles mesures adoptées pour l'enfouissement des animaux feront cesser les inconvénients signalés.

Nous proposerons des améliorations pour la surveillance des objets de consommation.

Avant de présenter un règlement complet sur la prostitution, le collège a cru utile de faire l'essai de plusieurs dispositions qu'il s'agit d'y introduire.

Le nombre de prostituées actuellement inscrites à la police est plus grand qu'il ne l'a été en aucun temps, et il n'est pas sans intérêt de prendre acte de ce fait, parce que ces femmes étant toutes soumises à la surveillance sanitaire, il en résulte un avantage évident pour la commune sous le rapport de la salubrité publique.

On a fait fermer d'autorité une maison de débauché non autorisée.

Le nouveau règlement pour le service des sépultures sera mis à exécution aussitôt que le gouvernement aura approuvé les changements apportés, à la taxe.

D'ici à quelque temps l'administration des postes va tirer un nouveau parti du chemin de fer; un employé qui aura un bureau dans une voiture sera chargé de recueillir et de distribuer les lettres, dans les stations des communes rurales. De cette façon une lettre parviendra dans tel village, en quelques heures de temps. Il y a des localités où il fallait un ou deux jours, pour recevoir une lettre, parce qu'on était quelque fois obligé d'envoyer cette lettre au bureau de poste de la ville la plus voisine du village où elle devait parvenir, et de cette ville l'envoyer directement alors à sa destination.

On nous écrit de Paris :

Les chambres françaises seront décidément appelées, dans la prochaine session, à discuter la question du chemin de fer de Paris à la frontière du nord, avec relèvement au rail-way belge.

On parle beaucoup dans les salons politiques de la capitale de la France, des projets financiers que l'on soumettra à la législature dans la prochaine session; on assure que la réduction de la rente est décidée et qu'elle sera convertie en 4 1/2.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Un remaniement ministériel est imminent.

Il semble certain que la composition du cabinet subira une modification plus ou moins importante, avant l'ouverture de la session législative, qui aura lieu mardi.

Faisant de nécessité vertu, M. de Theux paraît à peu près résigné à la perte de l'un de ses portefeuilles. Il a compris qu'il lui serait impossible de demeurer à la tête des deux principaux départements, en présence de l'opposition qui s'est formée contre lui et qui compte plus d'organes qu'on ne le croit généralement au sein des chambres.

Des deux ministères dirigés par M. de Theux, c'est à ce qu'il paraît, celui des affaires étrangères qu'il cessera d'administrer. L'intérêt de son parti lui commande de demeurer à l'intérieur, au moment où va s'agiter la question de l'enseignement primaire.

La nomination d'un nouveau ministre des affaires étrangères ne devait pas avoir lieu de sitôt; mais un incident qu'on ne prévoyait pas il y a quelques semaines, est venu tout à coup précipiter et compromettre en même temps la crise ministérielle, en l'aggravant d'une manière sensible.

M. Raikem ne s'était pas chargé, dit-on, sans quelque répugnance du portefeuille de la justice. La position élevée qu'il occupait à la chambre des représentants, lui plaisait autant qu'elle convenait à son parti; il lui en coûtait beaucoup d'y renoncer. A l'approche de la session législative, ses regrets se sont réveillés. Il n'a pu songer sans déplaisir qu'un autre allait occuper le fauteuil où il avait siégé sans interruption depuis le mois de novembre 1852. Peut-être, s'est-il dit, qu'une fois évincé de ce poste, il lui serait difficile de le reprendre plus tard. Il a donc exprimé, il y a une douzaine de jours, à ses collègues l'intention de se retirer du cabinet. La perte douloureuse qu'il a faite depuis et qui l'a blessé dans ses affections de famille, paraît avoir encore affirmé sa résolution. M. de Theux a compris

qu'un jardin d'une certaine étendue servait de dépendance à cette forteresse en miniature; mais ce jardin était entouré de tous côtés de hautes murailles qui défiaient les regards indiscrets des passans et des voisins, et comme ces murailles n'offraient pas plus de traces de porte que la maison elle-même, on eût pu croire ces lieux complètement inhabités si une légère fumée bleue qui s'échappait du toit n'eût annoncé d'une manière irréfutable l'existence de créatures humaines dans cette enceinte inhospitalière.

Le personnage inconnu dont nous avons jusqu'ici occupé nos lecteurs, avait fait ces observations sans s'inquiéter le moins du monde du rassemblement qui grossissait à une porte d'archeuse de la maison isolée. Il avait tourné deux ou trois fois autour de cette maison, regardant les murailles de l'air d'un homme habitué à en escalader de pareilles, et cependant hochant la tête à la vue de certaines précautions prises par les habitans pour éviter toute surprise venue de l'extérieur. Enfin, après un examen assez long, il commença à s'approcher tout pensif de la porte de la ville, sifflant entre ses dents un air guerrier avec une sorte d'impatience, comme un homme qui trouve plus de difficultés qu'il ne s'y était attendu dans une entreprise concertée d'avance, et qui réfléchit au moyen de les tourner.

Tout en méditant, il était arrivé sans s'en apercevoir au milieu des groupes passionnés qui encombraient le faubourg, et il ne remarquait pas les regards soupçonneux et dédaigneux que l'on jetait sur lui lorsqu'on lui frappait doucement sur l'épaule, et une voix timide murmurait à son oreille :

« Si vous êtes encore de la religion, prenez garde à vous, monsieur, vous êtes déjà suspect à tous ces bons catholiques. »

L'étranger se tourna vivement pour voir le personnage à qui il devait cet avertissement. C'était un petit homme à l'air paisible et craintif, dont le costume attestait une certaine aisance et dont tous les traits exprimaient une terreur véritable du danger qu'il annonçait. L'inconnu allait le questionner et lui demander l'explication de ses obligeantes paroles, quand le petit homme, mettant un doigt sur sa bouche comme pour lui recommander la prudence, lui dit à voix haute et avec un accent de cordialité :

« Eh ! le capitaine Loudunois ne reconnaît donc pas son ancien fourrier, Didier, surnommé le Tranquille, un honnête garçon qui a servi avec lui dans le régiment du maréchal de Fervaque lors du siège d'Etampes ? »

C'est parbleu vrai ! s'écria celui qu'on avait appelé le capitaine Loudunois, en examinant son interlocuteur avec attention, et comme échanté de rencontrer quelqu'un de connaissance. Et que diable fais-tu ici, Tranquille ! continue-t-il du même ton de bienveillance.

« Je n'étais pas fait pour la guerre, dit son timide interlocuteur qui semblait mériter parfaitement le sobriquet qu'on lui avait donné, et j'ai quitté le service aussitôt que je l'ai pu. Maintenant, si vous voulez me faire l'honneur de venir jusque chez moi, à ce cabaret que vous voyez là-bas (et Didier montrait une misérable hicoque située presque en face de la maison isolée dont nous avons parlé), votre ancien fourrier vous fera goûter du vin comme il ne vous en a jamais servi du temps de nos campagnes du Poitou. Tous les bons catholiques, ajouta-t-il en haussant la voix de manière à être entendu de ceux qui l'environnaient pourrout vous l'affirmer. »

« Qui ! moi ! dit un des assistants d'un ton sombre; le vin est bon à l'usage de la Meilleure des religions, seulement il serait à désirer que la foi de l'hôtelier fût d'un aussi bon cru que son vin. »

Le pauvre Didier frissonna à ces sinistres paroles.

« Vous voulez rire, Jean-Guillaume, dit-il avec terreur, vous savez que je suis aussi bon catholique que vous, et vous ne parleriez pas ainsi si hier encore je n'avais refusé de vous faire crédit. Au surplus, ajouta-t-il en prenant le bras de Loudunois autant par frayeur que pour ne pas le perdre dans la foule, le capitaine en jugera. »

En prononçant ces mots, il jeta autour de lui des regards de défiance, comme si quelqu'un des assistants eût dû trouver à redire dans ses paroles, et sans attendre de réponse, il entraîna le capitaine, qui se laissa faire, pressé qu'il était de savoir enfin la cause de tout ce qu'il voyait.

L'hôtelier ne prononça pas une parole durant le trajet; ses jambes ne semblaient pas bien affermisses, lorsqu'il cherchait à prendre un air d'assurance, et les mots se fussent certainement arrêtés au passage.

Enfin, pourtant, lorsqu'il fut entré dans sa maison et qu'il eût dûment fermé et verrouillé la porte derrière lui, il se laissa tomber sur un tabouret, dans la salle basse du cabaret et poussa un gros soupir : « Je ne suis pas fait pour la guerre, Quéteine, dit-il, en répétant une phrase sacramentelle qu'il avait toujours à sa bouche, et pourtant, mon Dieu ! dans le temps où nous vivions, il n'y a plus de repos pour les gens paisibles. »

Le capitaine, qui avait observé cette frayeur de son ancienne connaissance sans la comprendre, se débarrassa de son épée, qu'il jeta sur la table pour être plus à l'aise !

« Ah ! ça, mon cher Tranquille, lui dit-il, que diable signifie tout ceci ! Voilà deux heures que je me tourne le sens pour deviner ce que font tous ces badauds autour de cette potence et... ?
« Parlez plus bas, au nom de Dieu, murmura l'hôtelier en s'approchant

de lui; s'ils vous entendaient, ils raseront ma maison jusqu'aux fondemens. A ça, Quéteine, il y a donc peu de temps que vous êtes à Paris pour que vous ignoriez la cause de ce rassemblement ? »

« Je suis arrivé depuis deux heures seulement; je viens de Sedan où j'avais suivi le roi et M. le maréchal. Voyant que le duc de Bonillon avait fait sa soumission et que Sedan était pris, j'ai profité d'un moment de repos pour accourir ici, où m'appelle une affaire de la plus haute importance pour moi, et dans laquelle, Didier, tu pourras m'aider peut-être. »

« Tout à votre service, Quéteine, répondit le cabaretier en se servant de cette abréviation que les soldats employaient à cette époque en parlant à leur capitaine; et pourtant vous arrivez dans un moment bien funeste dans la bonne ville de Paris. Il faut de grands motifs pour venir affronter par le temps qui court les fléaux qui nous dévorent. »

« Oh ! je sais, reprit Loudunois d'un air préoccupé, que la famine et la peste font ravage parmi le populaire, mais... »

« Et les hommes sont encore plus dangereux, que la famine et la peste, dit Tranquille en se rapprochant de son ancien chef d'un air de crainte; vous ne savez donc pas, Quéteine, que tous ces gens au milieu desquels je me suis trouvé près de la Porte-Saint-Antoine, sont des catholiques renforcés venus là pour égarer les protestans à leur retour du préche de Charenton-Saint-Maurice ? On parle d'une nouvelle St-Barthélemy ! »

« Mais on a pris des précautions pour maintenir le bon ordre; ces archers, qui paraissent bien disposés à faire leur devoir; et cette potence toute dressée, annonçant que le roi n'entend pas que l'on trouble nos anciens co-religionnaires; car, si je ne me trompe pas, Tranquille, toi aussi tu étais un réformé, un huguenot, comme on nous appelait à l'armée du Béarnais... »

« Ne parlons pas de cela, Quéteine, ne parlons pas de cela, je vous en prie; j'ai abjuré, comme vous sans doute, comme le roi, comme tant d'autres, et il est inutile de faire savoir à ces enragés que notre mère ne nous a pas baptisés le jour de notre naissance au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; il ne serait pas prudent de leur faire une pareille confidence en ce moment, car, je vous jure, ni les archers, ni la potence ne portent grand'chose de soi pour sauver les huguenots. Des pistolets et des arquebuses sont cachés sous les manteaux; les pauvres réformés sont siés armes, et, soyez-en sûrs, avant peu il y aura bien du sang versé dans le voisinage. »

Le capitaine saisit son épée qui était restée sur la table.

« Tu l'exagères le mal, Tranquille, dit-il à l'hôtelier, et tu as raison

quels embarras allait lui susciter cette retraite inattendue. Il n'a rien négligé pour faire revenir son collègue de sa résolution. M. Raikem s'est montré inébranlable et a pressé le cabinet de lui donner un successeur avant l'ouverture de la session.

Des négociations ont été ouvertes de divers côtés pour compléter le ministère. La question du remplacement de M. de Theux, comme ministre des relations extérieures, a été remise en même temps à l'ordre du jour.

Forcé d'abandonner une partie des positions qu'il occupe, M. de Theux voudrait en les céder qu'à des hommes de son parti. Il paraît que ses vues à cet égard sont partagées par un ou deux de ses collègues.

Ne serait-il pas déplorable cependant que ce remaniement ministériel n'aboutît qu'à un misérable changement de personnes, et que le même système fût continué sous d'autres hommes ?

M. de Theux a fait récemment une excursion à Tournay. Un journal a dit que ce voyage avait pour but de contrôler certaines opérations du département des travaux publics. Ce journal est mal informé.

Dans le dernier numéro de la Revue de Bruxelles, M. Dechamps a parlé de l'ayènement de M. Dubus au pouvoir, comme d'un fait qui n'avait rien d'impossible. Nous ne savons si M. de Theux est du même avis, mais il paraît certain que la crise ministérielle était l'unique objet de son voyage à Tournay.

Pour le ministère des affaires étrangères, l'un des membres du cabinet a, dit-on, mis en avant le nom de M. de Muelenaere; mais il paraît que cette proposition a rencontré dans le sein du cabinet une forte opposition fondée sur les démêlés antérieurs de M. le gouverneur de la Flandre occidentale avec l'un des ministres actuels.

Le correspondant du Politique était bien informé, quand il annonçait qu'il était fortement question de M. le général Willmar pour le ministère des affaires étrangères. On assure que c'est lui qui a le plus de chances d'être placé à la tête de ce département.

Entraînés candidats au ministère de la justice, nous avons entendu citer un honorable député de Namur, M. Fallon. Il paraît même qu'une proposition formelle lui a été faite de la part du roi. M. Fallon est, dit-on, peu disposé à accepter le titre de ministre. Nous espérons que ses répugnances personnelles fléchiront devant l'intérêt public. La violence qu'il devra faire à ses goûts, sera compensée par la satisfaction qu'il éprouvera à servir les intérêts de l'opinion libérale dans une position où il pourra beaucoup pour elle.

Quoi qu'il en soit, cette crise ministérielle est un fait grave, au moment de l'ouverture de la session. Le ministère va se trouver dans l'obligation d'exposer ses vues, ses projets et sa politique aux représentants de la nation, et il ne sait pas seulement lui-même de quels éléments il se composera en cet instant critique. Puisse le résultat des négociations ouvertes maintenant, ne pas tourner au profit du parti rétrograde ! En adoptant un système conforme à l'esprit de nos institutions, le pouvoir s'épargnerait à lui-même de graves embarras, comme il épargnerait à la nation des luttes funestes à son repos ainsi qu'à la consolidation du nouvel état belge. En persévérant dans la voie qu'il suit en ce moment, et où on l'excite à s'engager de plus en plus, il se porterait à lui-même un coup fatal, et il rendrait plus prononcées que jamais les divisions qui existent dans la nation.

(Observateur.)

Nous pouvons assurer de la manière la plus formelle qu'il n'y a pas un mot de vrai dans toutes les suppositions auxquelles on s'abandonne dans plusieurs journaux sur un changement de ministère. D'après ce que nous croyons savoir, il n'est pas question de la moindre modification ministérielle et le cabinet se présentera devant les chambres tel qu'il est actuellement composé.

(Indépendant.)

C'est demain mardi que la session des Chambres sera ouverte. Il n'y aura pas de discours royal, puisque le roi sera encore à Wiesbaden.

On assure qu'un nombre des premiers projets de loi qui seront présentés à la Chambre, il y en a un sur les céréales. Il aurait pour objet, paraît-il, d'interdire jusqu'au 15 juillet 1840 la sortie du froment, du seigle, des pommes-de-terre et de leurs farines. La sortie serait interdite purement et simplement sans considération des variations de prix qui pourraient survenir dans l'intervalle.

Le relevé des projets et propositions de lois présentés à la chambre, et qui n'ont pu encore être discutés, vient suivant l'usage, d'être imprimé. La nomenclature de ces travaux arriérés est longue, et seuls ils suffiraient pour défrayer deux ou trois sessions. Il n'y a pas moins de 91 projets ou propositions, encore ne sommes-nous pas bien sûrs que la liste soit complète. Cinquante-quatre projets de loi ont été présentés par le gouvernement, les trente-sept autres sont dus à l'initiative de membres. Parmi les uns comme parmi les autres, il en est qui sont

répétés aujourd'hui comme autrefois que tu n'es pas fait pour la guerre et cependant, puisque tu crois le danger si proche, serais-tu homme à te jeter à moi pour chercher à le prévenir, autant du moins que peuvent le faire deux personnes qui savent ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les deux parties ?

Tranquille ne paraissait pas du tout disposé à démentir son surnom, et un embarras très-visible se montrait sur sa douce et fleigmatique physionomie. Le capitaine dit :

« Je comprends, dit-il, tu es du parti des politiques, tu donnes à boire aux deux religions, et tu ne te soucies pas de te prononcer en faveur de l'une plutôt que de l'autre. Eh bien ! Didier, ajouta-t-il en changeant de ton, pour cette fois j'imprimerai la prudence. Aussi bien, moi-même, j'ai joué assez souvent de l'épée et de l'arquebuse pour assurer à tous la liberté du coule, sans que j'aie vraiment baillé, nous verrons bien en faveur de qui nous devons nous prononcer. En attendant, Tranquille, il faut que je t'adresse quelques questions qui sont pour moi du plus haut intérêt. Il s'agit de cette maison qui s'éleva là en face de nous et qui, si j'en crois les renseignements qu'on m'ont été donnés, appartient à une noble famille que j'ai bien connue autrefois.

« Ah ! la maison murée, comme nous l'appelions ! dit l'hôtelier enchanté de voir le capitaine renoncer si vite à ses projets belliqueux. Il disparut un moment pour revenir bientôt avec un pot de vin et deux boibolets d'étain, qu'il posa bruyamment sur la table.

« Ah ! dit-il, qu'il possédait sur sa table.

« Ah ! dit-il, qu'il possédait sur sa table.

« Ah ! dit-il, qu'il possédait sur sa table.

devenus maintenant sans objet; mais il en reste assez d'urgens pour que la chambre doive être convaincue que le pays attend d'elle l'activité la plus soutenue dans l'expédition des affaires.

Il est tel de ces projets qui remonte à 1833; un autre concerne la convention passée avec la Banque pour la continuation du service de caissier-général, et le premier terme de cette convention est arrivé sans que la chambre se soit prononcée sur la ratification qu'on lui demandait. Enfin les rapports sont faits sur 19 projets, et la discussion peut s'ouvrir presque immédiatement sur tous ceux-là. Si donc les travaux de la chambre marchaient lentement, ce que nous ne pouvons supposer, ce ne serait certes pas faute de besogne préparée.

(Indép.)

On lit dans l'Organe des Flandres : « Le bruit se répand que le roi sera de retour de son voyage en Allemagne pour le jour de l'ouverture des chambres, et que contrairement à ce qui a d'abord été annoncé, la nouvelle session législative sera inaugurée par un discours royal. On remarque en effet qu'il est plusieurs questions actuellement pendantes sur lesquelles le gouvernement doit désirer donner des explications officielles.

» On assure que la démission de M. Minne-Barth est entre les mains du ministre de l'intérieur, et qu'on s'occuperait dès à présent de la nomination de son successeur. On désigne même deux personnes entre lesquelles le choix du gouvernement serait indécis.

» Un mandat d'arrêt a été décerné aujourd'hui contre M. Hypolyte Metdepenningen, avocat et conseiller communal de cette ville. Cette mesure se rattache aux poursuites dirigées contre le Messenger de Gand.

» L'instruction judiciaire contre les individus prévenus d'avoir pris part à ces derniers troubles, et notamment contre le nommé C. Dossche, se poursuit activement. Beaucoup de témoins ont été entendus ces jours derniers, entre autres M. le bourgmestre et les commissaires de police.

» Un employé de la maison de force de Gand a été chargé avant-hier de livrer à l'autorité hollandaise douze condamnés appartenant à cette nation et qui iront finir leur peine dans les prisons de Hollande.

» A Anvers aussi il y a eu une descente de justice, qui se rattache aux poursuites dirigées contre le Messenger de Gand. Voici ce que nous lisons dans le Journal du Commerce d'Anvers :

« Ce matin (8 novembre) à huit heures, M. le procureur du roi, assisté de M. Colins, juge d'instruction, de M. Van den Bogaert, commissaire de police et d'un commis-greffier, se sont présentés à la demeure de M. Buelens, où M. Louis Delagrè, administrateur de la Banque commerciale, habite lorsqu'il vient en ville, car M. Delagrè reside à la campagne.

« Ces fonctionnaires, après s'être fait ouvrir plusieurs meubles, ont laissé dans la maison deux gardiens, avec ordre de ne laisser communiqer les gens de la maison avec personne du dehors. M. Buelens a eu toutes les peines du monde à rentrer chez lui.

« Ensuite ces messieurs sont allés à la campagne de M. Delagrè, ont fouillé toutes les meubles, ont enlevé quelques papiers insignifiants et sont venus retirer les gardiens qu'ils avaient laissés à la maison de M. Buelens et y faire également des recherches.

« Nous apprenons qu'une descente de justice, qui n'a produit aucun résultat, a aussi été faite chez M. le comte Dachtel, ex-aide-de-camp du prince d'Orange, qui habite une maison de campagne aux environs de Tournay.

« On lit dans l'Indépendant :

« Émus comme tout le monde de l'être, à la nouvelle des visites domiciliaires, faites simultanément à Gand, Bruxelles et Anvers, nous avons cherché à savoir ce qui avait pu nécessiter de telles mesures. Et nous l'avouons, nous avions craint qu'elles n'eussent été ordonnées à la légère, tant un complot orangiste et des tentatives de restauration, à l'époque où nous voici, après les actes consommés sur l'Europe pour sanctionner la nationalité belge, nous semblaient, et nous semblent encore chose insensée.

« Nos renseignements nous ont appris que les faits venus à la connaissance du pouvoir, justifiaient les mesures qu'il a ordonnées. Nous ne pouvons encore publier les faits que révèle l'instruction commencée à Gand sur les projets de contre-révolution dont le Messenger a publié le manifeste dans son article du 1er novembre courant. Mais nous pouvons assurer que ces faits sont importants, et que si l'autorité n'avait pas fait toutes les recherches possibles, pour arriver à la complète découverte de la vérité, on l'aurait justement accusée de faiblesse et d'indifférence.

« Nous espérons que l'état de la procédure nous permettra bientôt de faire connaître les preuves à l'appui de notre affirmation.

« Quelques journaux ont annoncé que l'administration prétendant soumettre au droit de patente les étrangers venant acheter des toiles au marché de Gand; nous pouvons affirmer qu'au-

« Oui, oui, interrompit tristement le capitaine. Je baron connaît par expérience les dangers des guerres civiles; plusieurs de ses parents ont été massacrés dans les guerres du Poitou, son château a été brûlé deux fois; j'en sais quelque chose, j'y étais; mais les temps sont changés. Continue, ajouta-t-il en passant la main sur son front, comme pour écarter des souvenirs pénibles.

« Je vous disais donc, reprit Tranquille, que le baron s'était trouvé fort embarrassé pour préserver sa famille de cette peste brutale qui frappe sur le riche comme sur le pauvre. Ne pouvant quitter Paris il a pris un parti bizarre que bien des gens ont blâmé, étant trop pauvres pour l'imiter. Il a rassemblé dans la mai on que vous voyez du blé et des vivres pour plusieurs années, il y a fait venir sa fille, mademoiselle Jeanne et ses deux fils, deux beaux jeunes gens, capitaine, et qui aimeraient mieux chevaucher dans la campagne que grimper sur le dos, que se consumer d'ennui dans cette prison, puis après avoir congédié les domestiques inutiles, il a fait murer sans pitié les portes et les fenêtres qui donnent sur le faubourg, afin d'intercepter ainsi toute communication entre ceux qui pourraient être atteints de la contagion au dehors et les précieux rejetons de la famille Champgaillard. Depuis ce temps, la maison a été aussi calme que vous la voyez aujourd'hui; rien n'en sort et surtout rien n'y entre; c'est l'arche de Noé au milieu du déluge, comme eût dit autrefois le ministre Du Ronay, que vous et moi nous avons entendu prêcher souvent à l'armée du Béarnais.

« Et Jeanne reprit vivement le capitaine, Mme. de Champgaillard, veux je dire, cette jeune fille dont tu me parlais tout à l'heure, sais-tu comment elle supporte cette captivité? Est-elle heureuse? Parle, parle, Tranquille, as-tu des nouvelles de Mlle. Champgaillard?

« Eh bien, oui; j'en ai, dit l'hôtelier, qui sembla prendre tout-à-coup son parti de quelque recommandation secrète, et puisque vous désirez si vivement savoir tout ce qui est relatif à cette famille, je vous dirai ce que je sais et ce que moi seul peux vous dire en ce moment. Dérrièrement un des domestiques employés au service de la famille s'est ennuyé si fort de sa captivité, qu'il a mé-cux aimé à affronter la peste et escalader la muraille pendant la nuit, au risque de se casser le cou, que de vivre plus longtemps dans un pareil isolement.

« C'est chez moi qu'il vint se loger d'abord, et il me conta en confidence que cette maison si calme à l'extérieur était un enfer dedans. M. le baron et son fils aîné, le chevalier Gaston, à ce que j'en crois, sont, comme vous le savez sans doute, excellents catholiques; mais Henri, le cadet, s'est fait huguenot en haine de son frère, qui doit posséder tous les biens de la famille,

cune instruction dans ce sens n'est émanée de l'autorité supérieure, et que, si une telle interprétation a pu être donnée à la loi des patentes, elle restera sans effet.

(Moniteur.)

Dans son audience d'avant-hier, la haute cour militaire a été saisie de l'affaire du major en non-activité Lochmans avec le major Demangey, commandant de la place de Nieupoort, affaire qui a pris son origine dans une altercation assez vive qui eut lieu à Nieupoort le 10 août dernier entre ces deux officiers, et à la suite de laquelle une plainte fut dressée à charge du major Lochmans, qui est accusé d'avoir injurié le commandant de place et d'avoir refusé de se rendre aux arrêts de celui-ci avait cru devoir lui infliger, comme étant chargé de la surveillance des officiers mis en non-activité de service résidant dans la place de Nieupoort.

Les débats de cette cause ont été très-animés. La défense a été présentée par M. Mersmans du barreau de Bruxelles, lequel a soumis à la cour, au nom de son client, des conclusions formelles tendantes à considérer les poursuites du chef d'insubordination et d'injures comme non-avenues, attendu que le plaignant et l'accusé avaient tous deux le même grade.

M. l'auditeur-général dans son réquisitoire, a demandé l'application des art. 99 et 101 du code pénal militaire. Toutefois, dans la prévision de la prise en considération par la cour de l'égalité en grade entre les deux parties, le ministère public a présenté une réquisition subsidiaire demandant l'application de l'art. 222 du code pénal ordinaire. La haute-cour a remis le prononcé de l'arrêt à intervenir à mardi prochain.

« On nous écrit de Hasselt, le 8 novembre :

« La commission mixte, qui était réunie à Maestricht à l'effet de régler les droits de transit, de péage, etc., à percevoir sur les routes et canaux situés dans le Limbourg (belge et néerlandais) dont les habitans des deux royaumes seront dans le cas de faire usage ensuite du traité de paix, vient de commun accord d'arrêter un tarif; M. l'ingénieur en chef Kümmer et M. le directeur des contributions Eckert, commissaires belges près ladite commission, sont de retour en cette ville depuis hier.

Le gouvernement hollandais vient de désigner la ville de Ruurmonde et le bourg de Stevens-Weert comme points militaires dans la partie cédée; par suite de cette décision, ces deux endroits vont être fortifiés et recevoir une garnison permanente.

L'administration du waterstaat néerlandais s'occupe à lever les plans pour un projet de route de Maestricht se dirigeant par Stevens-Weert, où elle traverserait la Meuse et la ville de Weert, pour déboucher sur la chaussée d'Eindhoven (Brabant-septentrional).

(Indép.)

« On écrit de Gand, 8 novembre :

« M. Minne-Barth est parti hier matin pour Paris. M. l'échevin Bossaert le remplace dans ses fonctions de bourgmestre, et M. Verhaeghe De Naeyer est provisoirement chargé des fonctions d'officier de l'état-civil.

(Messager.)

Le ministre des travaux publics, Vu l'arrêté royal du 1er octobre 1838, prescrivant, art. 6, le mode de recrutement des écoles spéciales, et art. 11, le mode d'avancement des élèves de ces écoles;

Vu les arrêtés ministériels des 21 septembre dernier et 16 octobre suivant, pris en vue de pourvoir à ces dispositions;

Considérant qu'il résulte des réclamations qui nous sont parvenues que plusieurs candidats de ces diverses catégories se sont trouvés, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, dans l'impossibilité d'assister aux examens ouverts à ce sujet;

« Vouant offrir à ces personnes les moyens de suivre régulièrement leur vocation, en les admettant à subir, devant le même jury, les épreuves prescrites pour les diverses catégories d'élèves de mines;

« Considérant que les membres du jury sont tous trois en résidence à Liège, arrête :

Article unique. Il sera ouvert à Liège, à la date du 15 novembre prochain, dans une des salles de l'Université, devant un jury composé de : MM. Devaux, ingénieur en chef de la troisième division des mines; Brassieur, professeur de mécanique et de géométrie descriptive à l'université de Liège; A. Lesbène, professeur de métallurgie à la même université, des examens supplémentaires pour les candidats qui désirent être admis en qualité d'élève-ingénieur ou d'élève-conducteur, et pour des élèves des mines, qui désirent passer à la deuxième année d'études.

« Les premiers froids donnent lieu à des Rhumes opiniâtres et à des irritations de poitrine, qui laissent souvent des traces profondes, nous croyons utile d'indiquer le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé d'Arabie, dont l'efficacité contre ces affections a été constatée par les plus grands médecins et particulièrement par les docteurs Albert, Broussais, Boyer, Larrey, Marjolin-Roux, etc.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, abonnement suspendu, la première représentation de GABRIELLE ou les AIDES DE CAMP, vaudeville en 2 actes. — L'AMBASSADE, opéra en 3 actes. — L'ARTICLE 969, vaudeville en 1 acte.

et ce sont chaque jour de nouvelles querelles entre ces deux jeunes gens violents et impétueux tous les deux, obligés de vivre toujours ensemble. Souvent ils en sont allés jusqu'à mettre l'épée à la main à la suite de leurs disputes sur la religion, et si leur père les perdait de vue un seul instant, si Mlle. Jeanne qui, dit-on, est un ange de douceur et de bonté, ne se jetait à leurs pieds pour les supplier de cesser leurs querelles, peut-être le vieux Champgaillard trouverait-il dans la haine mutuelle de ses deux fils un beau plus terrible encore à sa famille que la peste elle-même.

« Le capitaine Loudnois s'était levé et se promenait dans sa chambre avec une vive agitation.

« Oui, c'est bien là ce que je pensais, fit-il comme s'il se parlait à lui-même; pauvre Jeanne ! si douce ! si bonne !

« Puis s'arrêtant devant Didier, qui le regardait d'un air ébahi :

« Il faut que je pénètre dans cette maison, dit-il, d'un ton d'un homme habitué à être obéi; puez-tu m'en fournir les moyens ?

« Impossible, qu'importe ! le vieux baron recevrait, à coups d'arquebuse quiconque osait tenter d'escalader sa demeure ! on dit qu'il craint la contagion autant pour lui-même que pour ses enfants et ce n'est pas peu dire.

« Les arquebuses ne me font pas peur, dit Loudnois, et j'ai pénétré dans des fortresses mieux gardées que la maison de ce vieux fou.

« Mais quel intérêt si passager ?

« Quel intérêt ? répéta le capitaine avec étonnement en attachant sur Didier le Tranquille un regard scrutateur; eh bien ! Didier, je te dirai la vérité toute entière, puisque aussi bien je suis décidé cette fois à tout braver pour faire réussir mes projets. Tu as pu l'apercevoir déjà que je connais parfaitement la famille Champgaillard; mais ce que tu ne sais pas, Didier, c'est que depuis long-temps j'aime Mlle. Jeanne et que je crois en être aimé.

« Vous, capitaine ! vous un pauvre soldat sans fortune, sans famille, qui n'avez pas même un nom à vous, puisque vous portez celui du pays où vous êtes né, vous aimez la demoiselle de Champgaillard, si riche et si noble ! Mais savez-vous que les Champgaillard sont alliés, dit-on, aux Rohan, aux Montmorency ?

« Et c'est tout cela qui fait mon désespoir, Didier, dit Loudnois avec abattement; cependant peut-être ai-je déjà vaincu bien des difficultés.

ELLE BERTRAT.

(La suite à un prochain numéro.)

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 9 NOVEMBRE 1859.

Naissances : 4 garçons, 2 filles. Décès : 5 garçons, 2 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir : Jean-Baptiste Jacquemre, tourneur en chaises, âgé de 40 ans, faubourg St-Gilles, époux de Anne-Catherine Rulkin. — Anne-Marie Hannay, couturière, âgée de 19 ans, rue de Voltem. — Charlotte-Joséphine Smit, négociante, âgée de 42 ans, rue Féronstrée. — Jeanne Guitingier, sans profession, âgée de 59 ans, rue David, épouse Mie. Bosch.

ANNONCES.

Société du Casino.

BAL, le Mercredi 20 novembre, à 7 heures.

Huitres anglaises très-fraîches, chez PERET, rue Ste. Ursule.



QUATRE CHIENS COURANS à vendre, au château de Goé, près Liabourg.

SOIERIES Schals et Nouveautés.

M. DE GILLON-NOSSENT, DE RETOUR DE PARIS,

s'empresse d'annoncer aux dames qu'elle en a rapporté un beau choix d'ARTICLES NOUVEAUX pour la saison d'hiver : Schals Kabyle brodés, damassés et brodés; Schals Indoux de tout prix. — Mérinos, Napolitaine imprimée, rayée et unie; Mous-seline laine, Satin laine pour robe et pour manteau, Cravattes en mérinos, brodées et en soie brochée; Cravattes Stamboul, rayées, renaissance et cachemir, etc. Gilets en satin broché, dessins nouveaux, couleurs nouvelles; Fichus, Ceinture, Gants, Bonnets, Bas, Chaussettes en soie, et beaucoup d'autres articles à des prix très-modérés.

Elle a aussi acheté une partie de Poul de Soie, Gros de Nap-le et Marceline, beaucoup au-dessous du cours; elle en a fixé le prix de manière à ce que l'acheteur jouira d'un grand avantage.

Son MAGASIN est aussi réassorti en Flanelle rose, grise, rouge et blanche, de tout prix; Gilets, Caleçons et Bas en laine, Gilets et Caleçons en coton, pour homme et pour femme, et beaucoup d'autres articles; le tout A JUSTE PRIX.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

Chez BOHAIRE, libraire, Boulevard Italien, n° 10,

HYGIÈNE DES DENTS

et des gencives, et conseils pour guérir soi-même toutes les ma-ladies de la bouche sans dentiste, par P. G. Dalibon, docteur-médecin de la faculté de Paris : Prix 1 fr. 25.

VESICATOIRES-GAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les mem-bres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez MM. DEL-COUR-FROIDBISE, pharmacien, j'icid du Pont-d'Ile, à l'Etoile d'Or, n° 762; PITASSE, à Ruremonde; LOUYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyck, n. 54, à Amster-dam; seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE.

Mercredi 27 Novembre 1859, à 5 heures précises de relevée,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Mettra en adjudication publique au rabais, par voie de sou-mission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de s. s. séances, la Fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1860 :

- 1° La viande en un seul lot. 2° La bière idem. 3° Le vinaigre idem.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, ou l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 5 heures.

Le soumissionnaire du vinaigre devra joindre à sa soumission, un litre de vinaigre pour échantillon.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE TAILLIS.

JEUDI 21 NOVEMBRE 1859, à 11 heures du matin, M. le baron de BARÉ DE COMOGNE, sénateur, domicilié à Huy, fera exposer à VENDRE AUX ENCHÈRES, chez Ro-mainville, garde forestier à St-Léonard; commune de Marchin-lez-Huy, 26 BONIERS environ, divisés en portions, de très-beau TAILLIS, âgé de 18 ans, croissans dans ses bois Bertrand Fontaine, Mélard et Mavelin.

Ces bois, d'un transport facile vers Meuse, seront VENDUS en une ou plusieurs masses ou en détail, au gré des amateurs. A CRÉDIT et à la recette de M. LOUMAYE.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins engage les personnes, qui auraient à LOUER OU A VENDRE dans le quartier du Sud, UNE MAISON pouvant servir à une École Gardienne et à une École de Filles, de faire des propositions à l'admini-stration communale.

Liège, le 31 octobre 1859.

Par le collège :

Le secrétaire, Demany. Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE

HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

79 HECTARES 96 ARES 14 CENTIARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

Hollogne-aux-Pierres, ANS ET GLAIN ET LONCIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 5 novembre 1859, sous le n° 1958, du répertoire particulier, les sieurs Pierre David, de Stavelot, agissant tant pour lui que pour François Massange, son beau-frère domicilié audit Stavelot, Adolphe, Victor et Jules David, de Franco-mont, commune de Lambermont, Balthasar Louis David, de Verviers, Jeannette Zurbelle née David, d'Aix-la-Chapelle, Betzi Sauvage, née David, d'Ensival, ses frères et sœurs, dont il est fondé de pouvoirs, Henri Eugène Davignon, agissant pour et au nom de Gilles François Davignon, son père, domici-lié à Lambermont et de Théodore Nellessen, d'Aix-la-Chapelle, Louis Debrus, de Verviers, Lambert Joseph Delethy, de Jemeppe, Mathieu François Sopers, de Liège, Simon Joseph Pi-rard, de Theux, Salmón Colson, de Loncin et Lambert Was-seige, d'Odeur, concessionnaires de la mine dite Bonne-Fortu-ne, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue su-perficielle de septante-neuf hectares nonante-six ares quatre-ze centiares, dépendant des communes de Hollogne-aux-Pierres, Ans et Glain et Loncin, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU SUD-EST,

partant du point de jonction de la chaussée dite Branche Plan-chard avec celle de St-Trond à Liège, vis-à-vis du pont à bas-cule, par une ligne droite longue de quinze cent quarante mè-tres, formant la limite Nord-Ouest de la concession actuelle des demandeurs, et se terminant au point de jonction d'un sentier venant de la chaussée de Bierset avec le chemin de Tongres.

AU SUD-OUEST,

suivant ce dernier chemin vers le Nord-Ouest, jusqu'au point où il aboutit à celui qui tend de Hollogne-aux-Pierres à Loncin.

AU NORD-OUEST,

suivant ce dernier chemin vers le Nord-Est, passant ensuite vis-à-vis du château et de l'église de Loncin, et le continuant dans la même direction jusqu'au point où il aboutit à la chaus-sée de St-Trond à Liège.

AU NORD-EST,

suivant enfin cette dernière chaussée vers Liège, jusqu'au pont à bascule, point de jonction de la Branche Planchard avec la dite chaussée, qui est celui de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers ving-tinq centimes par hectare, plus un pour cent du produit net, le tout annuellement et durant l'exploitation.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Verviers, Stavelot, Hollogne-aux-Pierres, Ans et Glain, Lon-cin, Jemeppe, Lambermont, Ensival, Theux et Odeur, fe-ront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi pu-blier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, de- vant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront ad-mises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de pu-blication; il pourra être pris au bureau des mines de l'admini-stration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constan-tant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 8 novembre 1859.

Présens : MM. B. Vandenstein, gouverneur-président; Seron, Hubart, Lhoneux, Gouvy, Lekeu, Elias et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES,

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants. On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amereœur, agent particulier des-dites compagnies.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 30 du m. (1re cl.) — midi 45 (2e cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1re cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1re et 2me. dép. Malines), midi 45 (2e. cl. et 1re. départ Malines.) — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. depuis Malines.) DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl.) 10 h. 45 id. (2e. cl.) 5 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) 8 h. 50 id. (id.) 11 h. 15 id. (id.) 5 h. de rel. (2e. cl.) 6 h. 30 id. (1re. cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1re. cl.) 10 h. 45 id. (2e. cl.) 5 h. 45 id. (id.) — Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 30 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 30 de r. (1re. cl.) DE ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1re. cl.) 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.) 10 h. 50 id. (2e. cl.) 4 h. du s. (id.) et 5 h. 50 id. (1re. cl.) DE GAND Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1re. classe et 2e. dép. Mal.) 4 h. 25 de rel. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 15 id. (1re. cl.) 1 h. 25 de rel. (2e. cl.) 6 h. 10 du soir (1re. cl.) DE OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) 11 h. 15 id. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) 11 h. 15 id. (2e. cl.) 4 h. de rel. (1re. cl.) DE TIRLEMONT : P. Liège, 9 h. du m. (1re classe), 1 h. 30 de rel. (2e. cl.) 5 h. 30 id. (1re. cl.) — Bruxelles, 9 h. 30 du m. (1re classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. (id.) DE COURTRAY : P. Liège, 7 h. du m. (1re cl. et 2e. dép. Mal.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re cl.) et 4 h. 15 du s. (id.) DE ST-TROND : P. Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1re cl.) et 5 h. 44 du s. (id.) — Gand, 8 h. 45 du m. (1re cl. et 2e. depuis Malines) et 4 h. 44 du s. (id.)

BOURSES.

PARIS, LE 9 NOVEMBRE.

Table of stock market prices in Paris, listing various securities and their values.

LONDRES, LE 7 NOVEMBRE.

Table of stock market prices in London, listing various securities and their values.

AMSTERDAM, LE 8 NOVEMBRE.

Table of stock market prices in Amsterdam, listing various securities and their values.

ANVERS, LE 9 NOVEMBRE.

Table of stock market prices in Antwerp, listing various securities and their values.

CHANGES

Table of exchange rates for various locations and currencies.

BRUXELLES, LE 9 NOVEMBRE.

Table of stock market prices in Brussels, listing various securities and their values.

VIENNE, LE 2 NOVEMBRE.

Métalliques 4 p. c., 108 3/8. — Actions de la Banque 1307. Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.